Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES TITULAIRES DE PERMIS
27 NOVEMBRE 2025
CIRCULAIRE D'INFORMATION

Version : 2025-003
Dernière modification : 24 juillet 2025

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES TITULAIRES DE PERMIS

AVIS EST DONNÉ que l'assemblée générale annuelle (assemblée) des titulaires de permis du COLLÈGE DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION ET EN CITOYENNETÉ (Collège) se tiendra virtuellement et en personne au Calgary TELUS Convention Centre, situé au 136, 8th Avenue SE, Calgary, Alberta T2G 0K6, le **jeudi 27 novembre 2025**, à 13 h 30 (heure des Rocheuses), pour les raisons suivantes :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle (AGA) du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté tenue le 5 décembre 2024;
2. Assister à la présentation du président et chef de la direction par intérim sur le Rapport annuel;
3. Assister à l'allocution du président par intérim du conseil d'administration (CA) à l'assemblée;
4. Présenter les membres du CA aux titulaires de permis;
5. Offrir aux titulaires de permis la possibilité de poser des questions aux membres du CA et de la direction du Collège.

En prévision de l'assemblée, vous pouvez consulter ou télécharger les documents suivants : CLIQUEZ ICI

1. Ordre du jour de l'assemblée
2. Circulaire d'information relative à l'assemblée (description détaillée des points à l'ordre du jour de l'assemblée)
3. Chronologie des activités
4. Procès-verbal de l'AGA tenue le 5 décembre 2024
5. Rapport annuel du Collège (comprenant les états financiers audités)
6. Formulaire de procuration

Admissibilité

Seuls les titulaires de permis (CRIC et CRIEE) en règle à la fermeture des bureaux le 27 octobre 2025 peuvent assister à l'assemblée (en personne ou en ligne) et y voter.

Vote

Les titulaires de permis seront en mesure de voter en personne, en ligne ou par procuration sur l'ordre du jour, le procès-verbal de l'AGA précédente et la fin de l'assemblée. Le vote en personne se fera au moyen des téléphones cellulaires; un lien sera fourni à l'assemblée. Veuillez apporter votre téléphone cellulaire à l'assemblée.

Les titulaires de permis qui se trouvent dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée peuvent désigner un mandataire qui votera en leur nom.

Date limite

Le **vendredi 21 novembre 2025**, avant 17 h (heure de l'Est) est la date limite pour s'inscrire à l'assemblée en vue d'y assister au moyen de la webémission et d'y voter en ligne, d'y participer et d'y voter en personne, ainsi que pour soumettre un formulaire de procuration dûment rempli à secretariat@college-ic.ca.

Programme des activités lors de la tenue de l'assemblée

En plus de l'assemblée, les titulaires de permis auront l'occasion d'assister aux activités suivantes :

- 15 h à 15 h 30 – Activité de réseautage pour les titulaires de permis
- 15 h 45 à 16 h 45 – Séance de formation destinée aux titulaires de permis
- 16 h 45 à 18 h – Activité de réseautage pour les titulaires de permis – Réception où les participants pourront rencontrer les membres du CA

En date du 14 octobre 2025, au siège social du Collège à Burlington, Ontario, Canada.

SUR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Victoria Rumble
Secrétaire générale

14 octobre 2025

Aux titulaires de permis,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'assemblée générale annuelle des titulaires de permis (assemblée) du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (Collège), qui se tiendra en personne et virtuellement le 27 novembre 2025, à 13 h 30 (heure des Rocheuses).

Au cours de la séance administrative de l'assemblée, des renseignements vous seront communiqués au sujet des activités du Collège. Le CA transitoire du Collège vous sera également présenté conformément à ce qui est prescrit dans la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* (Loi sur le Collège), et vous aurez l'occasion de poser des questions aux membres du CA et de la direction du Collège.

La présente circulaire d'information et l'avis de convocation décrivent plus en détail les points à l'ordre du jour de l'assemblée et la manière dont les titulaires de permis peuvent exercer leur droit de vote. Nous vous invitons à prendre connaissance de cette circulaire d'information ainsi que du Rapport annuel du Collège qui l'accompagne, avant l'assemblée.

Les titulaires de permis peuvent voter :

- en assistant à l'assemblée en personne;
- en assistant à l'assemblée au moyen de la webémission et en votant en ligne pendant l'assemblée;
- en remplissant le formulaire de procuration qui accompagne la présente circulaire d'information et en le retournant conformément aux instructions figurant dans le formulaire.

Nous espérons que vous serez en mesure d'assister à l'assemblée en personne ou au moyen de la webémission.

LE TEXTE SUIVANT SERA MIS À JOUR DÈS QU'IL SERA DISPONIBLE :

En plus de la séance administrative, nous aurons le plaisir d'accueillir l'honorable Lena Diab, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, qui prononcera une allocution.

Au plaisir de vous rencontrer (en personne ou virtuellement) à l'assemblée.

Veuillez agréer mes sincères salutations,

Ben Rempel
Président par intérim du conseil d'administration

Stan Belevici, CRIC-CISR
Président et chef de la direction par intérim

Table des matières

Introduction 6
À propos du Collège 6
Renseignements généraux sur le vote 7
Qui peut voter 7
Vote par procuration 7
Exercice de votre droit de vote par votre mandataire 7
Sollicitation de procurations 8
Votes requis pour l'approbation 8
Quorum 8
Points à l'ordre du jour de l'assemblée 8

INTRODUCTION

Sauf indication contraire, les renseignements contenus dans la présente circulaire d'information sont en date du 14 octobre 2025.

Le 27 novembre 2025, à 13 h 30 (heure des Rocheuses), le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté Collège) tiendra l'assemblée générale annuelle pour les raisons énoncées dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des titulaires de permis (avis de convocation).

La présente circulaire d'information (circulaire d'information) est fournie dans le cadre de la sollicitation de procurations par le CA du Collège ou en son nom, auprès de tous les titulaires de permis du Collège ayant le droit de voter, en vue de son utilisation à l'assemblée, de même que l'avis de convocation et le formulaire de procuration (formulaire de procuration).

À PROPOS DU COLLÈGE

Le Collège a été constitué en vertu d'une loi adoptée par le Parlement canadien : la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* du Canada (Loi sur le Collège).

La Loi sur le Collège a été adoptée par le Parlement en juin 2019.

Conformément à un arrêté ministériel pris par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté (ministre), le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC) a été prorogé à titre de Collège le 23 novembre 2021. Le Collège délivre des permis d'exercice aux consultants en immigration et en citoyenneté et aux conseillers en immigration pour les étudiants étrangers du Canada et les réglemente dans l'intérêt public. Les consultants en immigration et en citoyenneté qui détiennent un permis du Collège et qui sont en règle auprès du Collège sont autorisés à utiliser la désignation professionnelle. Les consultants réglementés en immigration canadienne (CRIC) et les conseillers en immigration pour étudiants étrangers qui détiennent un permis du Collège et qui sont en règle auprès de celui-ci sont autorisés à utiliser la désignation professionnelle « conseiller réglementé en immigration pour étudiants étrangers » (CRIEE).

Le rôle du Collège et les pouvoirs qui lui sont conférés sont énoncés dans :

- la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté*,
- la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*,
- la *Loi sur la citoyenneté*.

Les pouvoirs légaux du Collège s'étendent aux consultants en immigration et en citoyenneté qui exercent leur pratique au Canada et à l'étranger.

Le Collège remplit son mandat qui consiste à régir ses titulaires de permis dans l'intérêt public et à le protéger en :

- établissant et en appliquant des normes de qualification, des normes de pratique et des exigences en matière de formation continue pour les titulaires de permis;
- élaborant et en mettant en œuvre des programmes de formation et de perfectionnement pour les titulaires de permis;
- veillant au respect du Code de déontologie;
- menant des campagnes de sensibilisation auprès du public.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE VOTE

Les CRIC et les CRIEE (titulaires de permis) en règle peuvent assister à l'assemblée en personne ou en ligne au moyen de la webémission. Les titulaires de permis qui se trouvent dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée peuvent désigner un mandataire qui votera en leur nom.

QUI PEUT VOTER

Les titulaires de permis en règle en date du 27 octobre 2025 ont le droit de participer à l'assemblée et d'y voter.

L'entreprise Zoom inc., un fournisseur tiers indépendant du Collège, procédera au vote à l'assemblée, qui se déroulera au moyen d'un vote électronique et d'une plateforme en ligne chiffrée pour les participants à la webémission. Le vote sera entièrement confidentiel. Les titulaires de permis qui assistent en personne sont invités à apporter leur téléphone cellulaire pour voter par bulletin électronique.

Les titulaires de permis souhaitant participer à l'assemblée et y voter au moyen de la webémission sont priés de s'inscrire en ouvrant une session dans la section destinée aux titulaires de permis avant le vendredi 21 novembre 2025, 17 h (heure de l'Est).

VOTE PAR PROCURATION

Les titulaires de permis souhaitant désigner un mandataire doivent soumettre un formulaire de procuration dûment rempli à la secrétaire générale au plus tard le vendredi 21 novembre 2025, 17 h (heure de l'Est).

Lorsque vous votez par procuration, vous autorisez la ou les personnes nommées dans votre formulaire de procuration à assister à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report et à y voter en votre nom. Le formulaire de procuration ci-joint désigne le président par intérim du CA et son remplaçant, chacun d'entre eux étant administrateur du Collège, comme votre mandataire. Vous avez le droit de désigner quelqu'un d'autre à titre de mandataire pourvu que cette personne soit titulaire de permis du Collège. Pour ce faire, indiquez le nom du mandataire souhaité dans le champ correspondant du formulaire de procuration, puis rayez le nom du président par intérim du CA et de son remplaçant. Si vous retournez le formulaire de procuration ci-joint au Collège sans avoir indiqué de mandataire à la ligne réservée au nom du mandataire, le président par intérim du CA (ou son remplaçant) deviendra alors votre mandataire automatiquement.

EXERCICE DE VOTRE DROIT DE VOTE PAR VOTRE MANDATAIRE

Sur votre formulaire de procuration, vous pouvez indiquer comment vous voulez que votre mandataire vote sur chacune des questions énumérées dans l'avis de convocation à l'assemblée en cochant les cases appropriées du formulaire de procuration. Si vous avez donné des instructions dans le formulaire de procuration quant à la façon d'exercer votre droit de vote sur une question en particulier, votre mandataire devra alors s'y conformer. En cochant la case « ABSTENTION » du formulaire de procuration, le cas échéant, vous indiquez que vous vous abstenez de voter.

Si vous n'avez PAS donné d'instructions quant à la façon d'exercer votre droit de vote sur une question en particulier, votre mandataire a alors le droit de voter comme il en jugera bon. Veuillez noter que, si vous n'indiquez pas sur votre formulaire de procuration la façon dont votre

mandataire doit exercer votre droit de vote sur une question en particulier et que vous avez autorisé le président par intérim du CA (ou son remplaçant) à être votre mandataire (en n'inscrivant rien sur la ligne du formulaire réservée au nom du mandataire), le président par intérim du CA (ou son remplaçant) votera « en faveur » de chacune des résolutions ordinaires.

SOLLICITATION DE PROCURATIONS

La sollicitation de votre procuration (votre vote) est faite par la direction du Collège ou en son nom. La direction vous demande de remplir le formulaire de procuration afin de s'assurer que votre voix est exprimée lors de l'assemblée. Si vous ne remplissez pas le formulaire de procuration ou si vous n'indiquez pas la façon dont votre mandataire doit exercer votre droit de vote à l'égard des résolutions, le président par intérim du CA (ou son remplaçant) votera « en faveur » de chacune des résolutions ordinaires.

De manière générale, la sollicitation de procurations est faite par courriel. Toutefois, des employés, des dirigeants ou des administrateurs du Collège ou encore des mandataires dont les services ont été retenus par le CA peuvent aussi communiquer avec vous par téléphone pour vous demander de retourner les procurations.

VOTES REQUIS POUR L'APPROBATION

Une majorité simple des voix exprimées à l'assemblée, en ligne ou par procuration, est nécessaire pour que chacune des questions faisant l'objet d'un vote à l'assemblée soit approuvée par résolution ordinaire.

QUORUM

Conformément au Règlement administratif, le quorum pour délibération lors de l'assemblée sera de dix (10) titulaires de permis en règle et présents en personne ou représentés par procuration.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

Selon la Loi sur le Collège, une assemblée de titulaires de permis doit être tenue dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice financier du Collège. D'autres processus de gouvernance du Collège sont prévus dans la Loi sur le Collège et seront prescrits plus précisément dans les règlements du gouvernement qui seront promulgués en vertu de la Loi sur le Collège, de même que dans les Règlements administratifs du Collège qui seront élaborés par le CA. Il est prévu que ces règlements du gouvernement et les nouveaux Règlements administratifs du Collège seront prêts à la mi-année 2025.

Jusqu'à ce que ces nouveaux documents soient définitifs, approuvés et en application, les dispositions transitoires de la Loi sur le Collège stipulent que les Règlements administratifs et les règlements du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC), tels qu'ils existaient au 23 novembre 2021, demeurent en vigueur. Conformément à la Loi sur le Collège et aux Règlements administratifs, toutes les questions qui seront délibérées à l'assemblée se limitent aux points suivants :

1. **Approuver le procès-verbal de l'AGA du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté tenue le 5 décembre 2024.**

L'AGA du Collège a eu lieu le 5 décembre 2024. Le procès-verbal est joint à l'avis de convocation à l'assemblée.

2. Assister à la présentation du président et chef de la direction par intérim sur le Rapport annuel.

Le Rapport annuel du Collège a été approuvé par le CA transitoire le 25 septembre 2025 et publié le 29 octobre 2025. Le Rapport annuel fournit des renseignements détaillés sur les activités du Collège et comprend les états financiers audités du Collège correspondant à la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025. Stan Belevici, président et chef de la direction par intérim du Collège, passera en revue les faits saillants du Rapport annuel et des états financiers audités et répondra aux questions des titulaires de permis.

3. Assister à l'allocution du président par intérim du CA à l'assemblée.

Ben Rempel, président par intérim du CA, fera part de son point de vue sur les progrès réalisés par le Collège et les priorités du CA transitoire.

4. Présenter les membres du CA aux titulaires de permis.

Selon le paragraphe 85(3) de la Loi sur le Collège, le Collège doit être régi par un CA transitoire actuellement composé de deux (2) titulaires de permis qui étaient membres du CA du CRCIC (dont le vice-président) immédiatement avant la date de prorogation et de cinq (5) personnes nommées par le ministre qui ne sont pas titulaires de permis. Ce CA transitoire est maintenu en fonction jusqu'à ce que le ministre fixe par arrêté la taille et la composition finales du CA du Collège en vertu du paragraphe 17(2) de la Loi sur le Collège. À ce moment-là, le Collège devrait tenir une élection pour que soient élus les administrateurs titulaires de permis dont le nombre aura été fixé.

En date de la présente circulaire d'information, le CA transitoire du Collège est composé des personnes suivantes :

Ben Rempel, ancien sous-ministre adjoint de l'immigration au Manitoba (président par intérim du CA)

M. Rempel a occupé des postes de direction et exercé plusieurs rôles liés à l'élaboration de politiques ainsi qu'à des programmes portant sur l'immigration, l'éducation internationale et la reconnaissance des qualifications professionnelles internationales.

En tant que sous-ministre adjoint de l'immigration au Manitoba, M. Rempel a dirigé les stratégies de la province en matière d'immigration et d'éducation internationale. Il a soutenu l'élaboration de plusieurs initiatives réglementaires, notamment les pratiques équitables en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles et un régime d'octroi de permis pour le recrutement de travailleurs.

Il a dirigé des missions d'attraction des talents, négocié des accords internationaux bilatéraux en faveur de méthodes de recrutement éthiques et coprésidé des tables de concertation fédérales-provinciales-territoriales sur l'immigration, la reconnaissance des qualifications professionnelles et l'éducation internationale.

M. Rempel a exercé un rôle de gouvernance au sein de CA de plusieurs organisations non gouvernementales.

Il a été nommé au CA transitoire du Collège en mars 2022, et son mandat a été reconduit pour deux autres années en 2024.

John A. Burke, CRIC (vice-président du CA)

Avant de fonder sa propre pratique de services-conseils en immigration en 1996, M. Burke a travaillé pendant 29 ans dans la fonction publique fédérale. Il a élaboré des politiques, procédures et lignes directrices opérationnelles relatives aux travailleurs étrangers, tant à l'échelle nationale qu'en Ontario.

M. Burke possède également de l'expérience dans les secteurs de l'automobile, de la fabrication et de la construction, ayant fourni des conseils stratégiques à des employeurs, associations et organisations syndicales. Il a épaulé les hauts dirigeants d'entreprise lors de l'établissement couronné de succès des usines de fabrication d'automobiles Honda, Toyota et CAMI (coentreprise de GM et Suzuki) en Ontario.

Dans le cadre de sa pratique, M. Burke traite de dossiers ayant trait notamment à l'immigration relative à l'emploi et aux gens d'affaires. Il a été élu au CA du Conseil en 2017 et y a siégé comme président du CA pendant deux mandats. M. Burke a été élu vice-président du CA du Conseil après la tenue de l'AGA en 2020.

Normand Beaudry, Directeur du recrutement international, Université Laval

M. Beaudry possède plus de 15 ans d'expérience en gestion, marketing et recrutement d'étudiants à l'échelle internationale.

Depuis 2018, il occupe le poste de directeur du recrutement international à l'Université Laval qui accueille près de 8000 étudiants étrangers chaque année. M. Beaudry supervise des CRIC ou des CRIEE ou collabore avec eux quotidiennement. Il travaille également à l'harmonisation et au développement de méthodes de recrutement international au sein de l'université.

M. Beaudry s'est investi auprès de plusieurs organisations nationales et internationales, notamment le consortium CALDO, le REDRUQ (Regroupement des directeurs et directrices de recrutement des universités du Québec) et le Pôle régional en enseignement supérieur de la Capitale-Nationale.
Il est actuellement vice-président du sous-comité du recrutement international du BCI (Bureau de coopération interuniversitaire du Québec) et membre du CA de MCUL (Missions commerciales de l'Université Laval).

M. Beaudry a été nommé au CA transitoire du Collège en mars 2022, et son mandat a été reconduit pour deux autres années en 2024.

Richard Dennis, CRIC
M. Dennis a travaillé pendant 20 ans comme agent d'immigration désigné au Consulat général du Canada à Buffalo, dans l'État de New York.

En 1993, il a fondé une entreprise de services-conseils en immigration spécialisée dans la catégorie des travailleurs qualifiés (fédéral) et du parrainage familial.

M. Dennis s'est joint au CA du Conseil en 2012 et a été élu pour siéger au CA transitoire du Collège en 2021.

Tim D'Souza, CPA, vice-président principal des finances et des opérations commerciales, Diabète Canada

M. D'Souza possède 30 ans d'expérience dans les domaines de la finance, des conseils et de la direction. Au cours de sa carrière, il a aidé des organisations non gouvernementales, telles que le Christian Children's Fund of Canada, et des entreprises du secteur privé, notamment IBM et la Sun Life, à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies et des améliorations opérationnelles.

Il occupe actuellement le poste de vice-président principal chez Diabetes Canada, où il supervise les finances, l'approvisionnement, la gestion des risques, les technologies de l'information et les ressources humaines. Il est également propriétaire et exploitant d'une entreprise qui conçoit et offre des cours pour plusieurs établissements d'enseignement postsecondaire au Canada.
M. D'Souza siège au CA de la Société de promotion OMERS, de l'Agence du revenu du Canada et du Comité de vérification interne de l'Ontario.

M. D'Souza a siégé au CA du Conseil de juin 2019 à novembre 2021. Il a été nommé au CA transitoire du Collège en mars 2022 et à titre de président du Comité des finances et de la vérification en juin 2022. Son mandat a été reconduit pour deux autres années en 2024.

Jennifer Henry, ministre exécutive, Développement organisationnel et stratégie, L'Église Unie du Canada

M^me^ Henry a travaillé pendant trois décennies à la défense des droits de la personne et de la justice écologique, à l'échelle nationale et internationale, s'investissant dans les causes fondamentales des déplacements de population.

De 2012 à 2020, elle a été directrice exécutive de l'organisme pour la justice sociale KAIROS, où son mandat comprenait la solidarité autochtone, la promotion des droits des femmes dans les zones de conflit, la justice climatique et les droits des migrants et des réfugiés.

M^me^ Henry a apporté son expertise en matière de gestion d'organismes sans but lucratif à l'Église Unie du Canada, où elle dirige une unité axée sur la planification stratégique, les communications, la recherche et le développement ainsi que la croissance.

Elle détient un baccalauréat ès arts en travail social de l'Université du Manitoba, une maîtrise en travail social et études théologiques de l'Université de Toronto et un doctorat honorifique du Saskatoon Lutheran Seminary. Elle est également accréditée en tant que ministre du culte de L'Église Unie du Canada.

M[me] Henry a été nommée au CA transitoire du Collège en mars 2022, et son mandat a été reconduit pour deux autres années en 2024.

Gagan Jot « Jyoti » Singh, directrice générale du Rexdale Women's Centre

M[me] Singh compte plus de 15 ans d'expérience en leadership dans le domaine de la programmation communautaire et de l'administration des politiques, elle a notamment travaillé auprès des populations défavorisées. Elle occupe actuellement le poste de directrice générale du Rexdale Women's Centre, qui vient en aide aux femmes immigrantes, réfugiées et nouvellement arrivées ainsi qu'à leurs familles.

Elle est titulaire de diplômes d'études supérieures, notamment une maîtrise en politique publique et administration de l'Université Carleton. Elle a été directrice générale de la Société Elizabeth Fry du Manitoba et a occupé des postes de gestion chez Access Employment et End Homelessness Winnipeg. Elle a également été propriétaire de plusieurs petites entreprises.

M[me] Singh a été nommée au CA transitoire du Collège en mai 2022, et son mandat a été reconduit pour deux autres années en 2024.

Alexis Graham, Directrice générale, Aide humanitaire et voies complémentaires, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada Observatrice ministérielle

En 2022, M[me] Graham a été nommée observatrice ministérielle au CA du Collège conformément à l'article 76 de la Loi sur le Collège.

5. Offrir aux titulaires de permis la possibilité de poser des questions aux membres du CA et de la direction du Collège.

MM. Rempel et Belevici répondront aux questions des participants à l'assemblée au nom des membres du CA et de la direction du Collège. Les participants en personne et à la webémission peuvent soumettre leurs questions par courriel avant l'assemblée à secretariat@college-ic.ca.